



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 230403-21)**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois et le trois du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Mabel ETCEMENDY, Gérard GOYA, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Pierre DAGOIS, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Christine CALEN, Amaia ETCEHELECOU, Éric IRASTORZA, Laurent BRIAULT, Alexandra BOUR, Michel LAMARQUE, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Sophie DUFUET ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Michel LAMARQUE	Amaia ETCEHELECOU

OBJET

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE TRANSITION DURABLE

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a inscrit dans son plan de mandat les enjeux de transition écologique comme un des axes prioritaire qui se décline au sein de l'ensemble des services de la collectivité.

En effet, Bidart, de part sa situation géographique, bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel, qu'il s'agit de protéger, préserver et valoriser. Cet environnement naturel est fragile, et soumis aux aléas du dérèglement climatique : recul du trait de côte, sécheresse, inondations...

Un certain nombre d'actions ont ainsi été engagées, que ce soit dans la mise en œuvre de projet à plus ou moins grande échelle (Renaturation du littoral, schéma des mobilités actives, création de havres de biodiversité...) ou dans l'organisation interne de la mairie et des services publics (restauration scolaire, rénovation énergétique des bâtiments, politique d'achat numérique ...).

L'été 2022, marqué par de fortes canicules, des sécheresses et des incendies spectaculaires, a contribué à la prise de conscience collective de l'urgence à agir face au dérèglement climatique.

La municipalité a ainsi souhaité recenser l'ensemble des actions réalisées ou engagées au sein des services qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, mais aussi et surtout travailler à l'élaboration d'un plan d'action qui sera mis en œuvre à l'horizon 2026.

Convaincus que les collectivités locales sont en capacité de contribuer à leur échelle à la transition écologique et sociétale devenue indispensable, mais aussi qu'elles doivent, au travers de leur politique publique, favoriser et accompagner le changement des modes de vie des citoyens, cette feuille de route vient affirmer l'engagement de la municipalité pour y parvenir.

La collectivité souhaite ainsi renforcer son action en faveur du climat à court, moyen et long terme, dans une stratégie globale et cohérente. Déclinée en plan d'action, cette stratégie est structurée autour de 4 grands axes :

- **Axe transition environnementale** : Préserver la biodiversité, les milieux et les paysages, préserver la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols, réduire les pollutions et les risques naturels ou technologiques ;
- **Axe transition énergétique** : Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables ;
- **Axe transition pour une économie locale durable et solidaire** : Développer des modes de consommations et de productions plus responsables ;
- **Axe transition pour une administration exemplaire** : Engager tous les services de la collectivité dans une démarche de RSE.

Monsieur le Maire précise que cette feuille de route a vocation à être évaluée, actualisée et poursuivie au-delà de 2026.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la feuille de route transition durable et le plan d'actions joint en annexe.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 12-04-2023
et publication ou notification du 13-04-2023

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

